



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>suite</i> ) :	
Déclaration de M. Ngarukiyintwali (Rwanda) .....	393
Déclaration de M. Boucetta (Maroc) .....	396
Déclaration de M. Pahr (Autriche) .....	401
Déclaration de M. Al-Khalifa (Bahreïn) .....	404

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : Monsieur le Président, votre brillante élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale est un hommage à vos qualités personnelles et, à travers vous, une reconnaissance unanime du rôle important que joue votre pays sur la scène internationale. Aussi me plaît-il de joindre la voix de la délégation rwandaise à celles qui l'ont précédée à cette tribune pour vous adresser ses plus vives et chaleureuses félicitations. Nous sommes convaincus que grâce à vos qualités d'homme d'Etat ainsi qu'à votre connaissance approfondie des questions internationales, vous saurez conduire nos travaux à notre grande satisfaction. Je souhaite sincèrement que la haute mission qui vous est confiée soit pleinement couronnée de succès, et je tiens à vous assurer de l'entière et franche collaboration de ma délégation.

2. L'hommage de la délégation rwandaise s'adresse également à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui a su diriger, avec la sagesse, le dévouement et le dynamisme qu'on lui reconnaît, les travaux de la trente-cinquième session ordinaire et ceux de la huitième session extraordinaire d'urgence consacrée au problème namibien.

3. Il me tient par ailleurs particulièrement à cœur d'exprimer à nouveau la haute appréciation du Gouvernement de la République rwandaise au Secrétaire général pour la compétence et le dévouement avec lesquels il s'acquitte de sa noble et lourde mission. Les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour faire triompher les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies ont toujours retenu l'attention de mon pays et méritent notre reconnaissance.

4. Qu'il me soit aussi permis de saisir cette heureuse occasion pour saluer la présence parmi nous des représentants de la République de Vanuatu et du Belize, dont l'admission au sein de la famille des Nations Unies renforce indubitablement l'universalité de notre organisation et contribue à la réalisation de l'un de ses objectifs fondamentaux, celui de la libération des peuples du joug colonial.

5. La présente session se tient au moment où le tableau de la situation politique internationale n'invite pas à beau-

coup d'optimisme eu égard à la persistance des facteurs de tension et d'instabilité que nous avons déjà eu l'occasion de déplorer l'année passée.

6. De plus, la situation économique internationale ne cesse de se détériorer au détriment des pays les moins avancés, tandis que les négociations multilatérales en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international se trouvent toujours dans l'impasse.

7. Il y a plus d'une année, nous avons salué avec joie, du haut de cette même tribune, l'indépendance du peuple du Zimbabwe et son entrée dans la grande famille des Nations Unies après une longue lutte héroïque de libération. Nous avons estimé alors que l'accession à l'indépendance du Zimbabwe représentait un pas de plus vers la fin du processus de décolonisation et exprimé l'espoir qu'elle servirait de stimulant aux autres peuples encore soumis à l'oppression et à la domination coloniale.

8. Bien qu'il y ait des raisons de se réjouir aujourd'hui des progrès réalisés dans le domaine de la décolonisation, force est de constater que, malheureusement, beaucoup de peuples souffrent encore des séquelles de la colonisation et sont victimes de la domination et de la discrimination raciale. C'est le cas, notamment, en Namibie, en Afrique du Sud, au Sahara occidental et ailleurs, où il persiste des situations anachroniques qui menacent dangereusement la paix et la sécurité internationales.

9. Aussi est-ce avec amertume que nous déplorons la situation qui prévaut actuellement en Afrique australe à cause de l'arrogance et de l'intransigeance d'un régime qui a érigé le colonialisme, le racisme, l'agression et la répression en principes de gouvernement au mépris de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui a condamné sans ambages l'*apartheid* comme étant un crime contre l'humanité, tout en exprimant sans réserves son soutien moral, matériel et politique aux peuples opprimés de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

10. En Namibie, le régime raciste et rétrograde de Pretoria continue de défier la communauté internationale en refusant la mise en application du plan des Nations Unies pour l'accession à l'indépendance de ce territoire conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les efforts continus entrepris de toutes parts pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud se sont toujours heurtés aux manœuvres dilatoires et à l'intransigeance de Pretoria.

11. L'attitude agressive adoptée par le Gouvernement sud-africain, et qui est à la base de l'échec de la réunion préalable de mise en œuvre, sur la Namibie, tenue à Genève en janvier 1981, la répression barbare contre le peuple namibien, l'exploitation illégale des richesses naturelles de ce territoire ainsi que les agressions barbares contre les pays africains indépendants d'Afrique australe, notamment la République populaire d'Angola, le Botswana et le Mozambique, sont autant d'actes que la communauté internationale se doit de condamner vigoureusement et sans ambages.

12. Le Rwanda soutient pleinement que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple namibien ne peut être sacrifié aux intérêts égoïstes de certains Etats

Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, malgré les appels répétés qui leur sont lancés, continuent toujours à collaborer avec l'Afrique du Sud dans les domaines économique, militaire, nucléaire et autres, encourageant ainsi le régime raciste de Pretoria à persévérer dans son mépris des décisions de la communauté internationale.

13. La République rwandaise continue de penser que les pays occidentaux dits du groupe de contact ont encore un rôle de premier plan à jouer pour faire aboutir les efforts des Nations Unies en vue du retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie et de l'accession de ce territoire à l'indépendance. Ma délégation lance de nouveau un appel solennel à l'Assemblée et à toute la communauté internationale pour qu'elles mettent tout en œuvre pour prendre des mesures coercitives qui s'imposent afin d'amener le régime raciste sud-africain à lâcher prise sur la Namibie.

14. Dans le même esprit, la délégation rwandaise tient à réaffirmer son soutien indéfectible au vaillant peuple namibien qui, sous la conduite de la South West Africa People's Organisation [SWAPO], son seul et authentique représentant, mène une lutte héroïque pour la libération de son pays.

15. Nous réitérons également notre soutien aux pays frères africains de première ligne pour les sacrifices qu'ils ne cessent de consentir en vue d'aider les combattants de la liberté d'Afrique australe dans la lutte qu'ils mènent pour la libération de leurs territoires.

16. En Afrique du Sud même, le régime de Pretoria poursuit sa politique ignominieuse d'*apartheid* et de discrimination raciale, dont est particulièrement victime la population noire, et se complaît à braver les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui l'enjoignent de mettre fin à ce système inhumain et criminel.

17. Les actes de violence et d'oppression perpétrés par les tenants du pouvoir en Afrique du Sud, les massacres barbares des innocents qui ne réclament que le droit à la vie, à la liberté, à l'équité et à la dignité humaine constituent non seulement une violation flagrante des droits de l'homme et un crime contre l'humanité mais aussi un facteur d'instabilité dans la région ainsi qu'une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

18. Ma délégation demeure fermement convaincue que tous les pays épris de paix et de justice devraient exercer de fortes pressions, tant politiques qu'économiques, pour amener le régime de Pretoria à mettre fin à sa politique raciste et oppressive et à son occupation illégale de la Namibie, et à cesser ses violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats africains voisins.

19. Toujours en Afrique, la question du Sahara occidental ne continue pas moins de préoccuper la République rwandaise. Au cours des dernières années, la communauté internationale s'est employée sans relâche à rechercher une solution à ce problème qui, pour le Rwanda, est un problème de décolonisation.

20. La République rwandaise, qui ne cesse d'accorder son soutien indéfectible à la juste cause du peuple sahraoui, espère qu'avec l'acceptation par le Maroc, lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi en juin 1981, de l'organisation et de la tenue d'un référendum au Sahara occidental, le peuple sahraoui pourra, cette fois-ci, exercer pleinement et sans entraves son droit à l'autodétermination et décider librement de son avenir.

21. Ailleurs en Afrique, la persistance des conflits fratricides et la prolifération de foyers de tension menacent dangereusement la paix et la stabilité dans les régions concernées, offrant le plus souvent un terrain propice aux ingérences étrangères.

22. Pour toutes ces situations conflictuelles, ma délégation reste persuadée que le respect strict des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] doit inspirer les parties concernées dans la recherche d'une solution à leur différend.

23. Depuis plus de 30 ans, le Moyen-Orient demeure l'un des plus dangereux foyers de tension qui menacent constamment la paix et la sécurité internationales en raison de la politique agressive et expansionniste d'Israël, qui refuse obstinément de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien.

24. La recrudescence, ces derniers mois, des attaques barbares d'Israël contre ses voisins a rendu plus explosive la situation dans cette région, et constitue un motif d'inquiétude.

25. Le Gouvernement rwandais reste convaincu que le règlement du problème du Moyen-Orient dans son ensemble ne peut aucunement se faire sans y associer pleinement le peuple palestinien qui, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], son seul et authentique représentant, cherche à recouvrer ses droits légitimes.

26. A cet égard, je tiens à réaffirmer, au nom du Gouvernement rwandais, qu'une paix juste et durable ne pourra être instaurée dans cette zone tant qu'Israël n'aura pas évacué inconditionnellement tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la ville de Jérusalem, et reconnu les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à disposer de son propre Etat indépendant et souverain.

27. La situation qui prévaut actuellement au Liban préoccupe sérieusement ma délégation, car la menace exercée sur l'unité et l'intégrité de ce pays, et accentuée par l'acharnement d'Israël contre les camps palestiniens au Liban, constitue un facteur d'instabilité dans la région et une menace sérieuse pour la paix mondiale. Nous espérons que les efforts de la communauté internationale pour faire régner la paix dans ce pays durement endeuillé par des années de guerres fratricides aboutiront à des résultats durables et que le peuple libanais va un jour retrouver la paix et la tranquillité nécessaires pour se consacrer à la tâche ardue de la reconstruction nationale, après tant d'années de souffrances.

28. S'agissant du délicat problème de Chypre, qui voit son unité et son intégrité territoriale menacées, mon pays déplore le fait que les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en vue de ramener la paix dans l'île n'ont pas donné jusqu'à présent tous les résultats attendus.

29. Nous en appelons donc à la conscience des deux communautés de l'île pour trouver les voies et moyens susceptibles de favoriser le rétablissement de la paix dans ce pays ainsi que la consolidation de l'unité et de l'intégrité territoriale de cet Etat, dont le non-alignement doit être respecté.

30. Le Rwanda ne peut pas rester insensible à la situation qui persiste en Afghanistan et aux tensions qui prévalent en Asie du Sud-Est. La permanence de tels foyers de conflits demeure un facteur d'instabilité et de menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans cette région.

31. Il importe donc qu'une solution politique soit rapidement trouvée sur la base du retrait des troupes étrangères, du respect de la souveraineté, de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de tous les Etats des régions concernées.

32. La question coréenne se trouve parmi celles qui préoccupent la communauté internationale. La République rwandaise suit avec un intérêt certain et appuie fermement les efforts déployés par les parties intéressées pour une

réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne. Cette approche de la question présuppose le retrait total des troupes étrangères de cette zone pour permettre au peuple coréen de trouver librement une solution à son problème de réunification.

33. Le Gouvernement rwandais n'a jamais cessé d'exprimer ses vues au sujet des nations divisées. Il a toujours considéré que les peuples concernés ont le droit inaliénable de trouver les voies et moyens de mettre fin à cette tragique situation.

34. C'est dans ce contexte qu'il s'est réjoui de l'esprit de détente instauré dans les relations entre les deux Etats allemands. Nous nourrissons l'espoir que les rapports de coopération établis entre ces deux Etats seront exploités aussi profondément que possible dans la perspective de la recherche d'une solution pacifique et librement consentie à la réunification de la nation allemande.

35. Parmi les questions importantes inscrites à l'ordre du jour des présentes assises, figure celle du désarmement. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait réussi à sensibiliser la communauté internationale sur les dangers qui pèsent sur l'humanité du fait de la prolifération des armes de tous genres, en particulier des armes nucléaires et de destruction massive. A la suite de cette session, quelques initiatives heureuses avaient vu le jour, comme la signature entre les deux grandes puissances des accords SALT I et II sur la limitation des armes stratégiques.

36. Malheureusement, nous constatons, trois ans après ladite session extraordinaire, que très peu de progrès ont été réalisés sur la voie du désarmement et que la détente a cédé le pas aux rivalités et à l'intensification des jeux d'influences entre les grandes puissances, compromettant ainsi gravement la paix et la sécurité dans le monde.

37. Mon pays a toujours exprimé sa grave préoccupation devant le danger sans cesse croissant que constitue la course effrénée aux armements et des effets néfastes qui en résultent pour le développement économique et social de chaque nation, et en particulier pour les pays les plus pauvres. Il est en effet scandaleux de constater qu'au moment où les deux tiers de l'humanité croupissent dans la misère la plus abjecte l'on continue de consacrer chaque jour des sommes fabuleuses à la fabrication des armes et au renforcement des arsenaux d'engins de destruction des vies humaines.

38. Le Gouvernement rwandais réitère son appel pour que de telles sommes soient plutôt consacrées à l'accroissement de l'aide aux pays les moins avancés pour promouvoir les conditions de vie de leurs populations.

39. Le renforcement de la présence militaire étrangère dans l'océan Indien, et ce malgré la déclaration de l'Assemblée générale faisant de cet océan une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], constitue un grand sujet de préoccupation. Le Rwanda ne peut qu'encourager toute initiative visant à faire réellement de l'océan Indien une zone de paix.

40. C'est pourquoi nous sommes de ceux qui souhaitent la tenue d'une conférence internationale sur l'océan Indien, qui réunirait principalement les représentants des grandes puissances et des pays riverains de l'océan Indien et ceux de l'arrière-pays, dans l'espoir qu'une telle occasion permettrait de prendre des mesures concrètes pour faire réellement de l'océan Indien une zone de paix.

41. Je voudrais également consacrer quelques réflexions à la situation économique internationale actuelle caractérisée par la récession, le chômage, la détérioration des termes de l'échange, l'inflation, le désordre du système monétaire international, l'endettement de plus en plus croissant des pays en développement, la baisse énergé-

tique, sans oublier enfin les déficits alimentaires qui frappent gravement certaines régions du monde.

42. En ce qui concerne le cas des pays en développement, la situation et les perspectives économiques sont particulièrement sombres. Le déficit de l'ensemble des pays en développement non producteurs de pétrole ne cesse d'augmenter et, selon certains experts, ce déficit pourrait atteindre 100 milliards de dollars en 1982. Dans le même temps, l'aide publique au développement ne dépasse pas 0,27 p. 100 du produit intérieur brut des pays riches, alors que l'objectif fixé au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devait être de 0,70 p. 100.

43. La conséquence d'une telle situation est la stagnation, voire le recul des économies des pays en développement dont les populations sont condamnées à la malnutrition, aux maladies, à la misère et au dénuement. Ce malaise persistant du système économique international n'est pas un simple phénomène conjoncturel. Il s'agit plutôt du symptôme de profonds déséquilibres structurels qui exigent des réformes courageuses dans certains domaines aussi importants et vitaux que l'alimentation, l'énergie, l'aide au développement, la réforme du système monétaire international et les matières premières. Alors que le remède efficace à cette grave situation économique internationale est la participation active de tous les pays, et plus particulièrement des pays développés, à la restructuration des relations économiques internationales, force est de constater que les efforts entrepris jusqu'ici pour ce faire ont été voués à l'échec en raison de l'égoïsme et du manque de volonté politique réel de la part de certains pays riches.

44. Nous avons ainsi assisté à deux décennies des Nations Unies pour le développement qui se sont écoulées sans avoir atteint les objectifs qui leur avaient été assignés. De même, les négociations engagées après la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et destinées à donner des bases nouvelles aux relations économiques internationales n'ont pas encore permis d'entrevoir la mise en place d'un nouvel ordre économique international.

45. Les plans d'action élaborés successivement à Lima, Buenos Aires, Vienne et New Delhi, dans le cadre des conférences de l'ONUDI et de la CNUCED, n'ont pas encore connu un début d'exécution. Il y a plus d'une année, la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, destinée à relancer les négociations globales dans le cadre du dialogue Nord-Sud, clôturait ses travaux sans avoir pu s'entendre, ne serait-ce que sur les questions de procédure.

46. Aujourd'hui encore, alors que nous sommes près d'entamer la deuxième année de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, la situation économique se détériore de plus en plus pour les pays en développement qui ressentent plus durement les effets de la crise économique internationale.

47. Compte tenu de tous ces échecs et des graves dangers qui guettent le monde du fait des inégalités et des injustices qui caractérisent l'ordre économique international actuel, les pays développés devraient faire preuve de plus de réalisme et de compréhension et comprendre que l'avenir du monde ne pourra pas se construire sans les pays en développement, qui constituent les deux tiers de l'humanité, mais qu'au contraire l'heure est à la solidarité, à la coopération basée sur la justice et l'équité, ainsi qu'à l'interdépendance de toutes les nations. Il est grand temps que ces pays réaffirment, aujourd'hui plus que par le passé, leur volonté politique d'œuvrer, de concert avec les nations du tiers monde, à l'instauration du nouvel ordre économique mondial.

48. Le Rwanda, quant à lui, appuie vigoureusement la poursuite des négociations en cours dans le cadre des

Nations Unies en vue de mettre en place un nouveau type de relations économiques internationales et pense que ces négociations doivent être globales et se concentrer notamment sur les problèmes importants tels que l'aide au développement, l'énergie, les matières premières de base et la réforme du système monétaire international. Nous souhaitons sincèrement que l'Assemblée générale parvienne au cours de la présente session à écarter les derniers obstacles qui s'opposent jusqu'à présent au dialogue Nord-Sud pour entamer enfin sans plus tarder les négociations globales.

49. Lors de ces négociations, une considération particulière devrait être réservée aux pays les moins avancés et sans littoral, parmi lesquels se trouve, malheureusement, le Rwanda. Ces pays, en plus des difficultés qu'ils éprouvent suite à la conjoncture économique internationale actuelle, ont à surmonter d'autres problèmes dus notamment à leur situation d'enclavement.

50. A cet égard, nous nous félicitons de l'organisation de la Conférence internationale sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 1981. Nous espérons sincèrement que les mesures arrêtées par cette conférence en faveur de cette catégorie de pays<sup>1</sup> se traduiront par des actions concrètes qui leur permettront de faire face aux problèmes qui leur sont propres.

51. Alors que nous avons salué avec espoir les mesures spéciales adoptées par les Nations Unies en faveur des pays en développement sans littoral, aujourd'hui, nous sommes amenés à regretter que ces mesures mettent du temps à devenir opérationnelles. Je pense notamment au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral auquel il manque des contributions suffisantes pour qu'il puisse jouer pleinement le rôle pour lequel il a été constitué.

52. De même, le Rwanda suit avec un grand intérêt les négociations en cours dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer tout en regrettant les remises en question qui freinent l'aboutissement des travaux de cette importante conférence. Ma délégation tient à souligner à nouveau que le droit d'accès à la mer des pays enclavés et leur liberté de transit dans les pays tiers devraient être réaffirmés et garantis dans la convention internationale devant sanctionner les négociations sur le droit de la mer.

53. Par ailleurs, mon pays se félicite de la tenue du 10 au 21 août 1981 à Nairobi de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui aura constitué un cadre de réflexion sur les actions à entreprendre dans la recherche de nouvelles sources d'énergie.

54. Face à la crise économique internationale qui frappe actuellement tous les pays et plus particulièrement les pays en développement, il s'avère impérieux qu'une action de la part de ces derniers soit entreprise en vue d'atteindre leur autonomie collective.

55. A cet égard, la République rwandaise continuera d'apporter son soutien actif à toute initiative visant à promouvoir la coopération économique entre pays en développement car elle constitue la seule voie de salut face à l'obstruction continue de la part des pays nantis qui n'ont réservé jusqu'ici que peu de cas aux justes revendications des pays du tiers monde en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

56. C'est à ce titre que le Rwanda entretient des liens de coopération très étroits avec les pays frères et voisins dans le cadre des organisations régionales et sous-régionales.

57. Dans ce même esprit, le Rwanda considère le Plan d'action de Lagos<sup>2</sup> comme l'expression unanime et vivante de la volonté politique des pays africains d'entre-

prendre étape par étape des actions concertées pour leur développement endogène et autonome devant aboutir d'ici l'an 2000 à la création d'un marché commun africain, prélude à la communauté économique africaine intégrée.

58. Nous nous félicitons enfin des liens particuliers instaurés entre la Communauté économique européenne et plus de 50 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ces liens constituent à coup sûr un modèle de coopération viable et positif entre pays développés et pays en développement.

59. Assurer la sécurité internationale, œuvrer en faveur de la paix, promouvoir le développement économique, aider les peuples colonisés à se libérer, sont autant de nobles objectifs à la réalisation desquels notre organisation se consacre avec foi et persévérance depuis 36 ans. Ma délégation reste persuadée que l'Organisation des Nations Unies constitue sans nul doute le cadre idéal de négociations où nous pouvons rapprocher nos différents points de vue, résoudre les conflits et développer le sentiment de solidarité et l'interdépendance entre les peuples en dépit de leurs différences idéologiques et autres. Dès lors, je voudrais réitérer la foi inébranlable de mon pays dans notre organisation.

60. La République rwandaise reconnaît à l'Organisation des Nations Unies un rôle, combien irremplaçable, dans le maintien de la paix et de la justice ainsi que dans le combat pour le bien-être de tous les peuples du monde. Elle ne se lassera jamais de soutenir son action dans la recherche de solutions aux différents problèmes de notre temps.

61. M. BOUCETTA (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Il m'est particulièrement agréable, Monsieur le Président, de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

62. La délégation marocaine considère que ce choix par la communauté internationale constitue un hommage mérité rendu à la République sœur d'Iraq, un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies à laquelle l'Iraq n'a cessé d'apporter, depuis, une contribution efficace et constructive.

63. Je me réjouis d'autant plus de votre brillante élection que le Maroc et l'Iraq entretiennent des relations fraternelles étroites et confiantes depuis des siècles, en professant, tant sur le plan arabe et islamique que dans le domaine international plus large les mêmes idéaux de dévouement aux causes de la liberté, de la justice et de la paix.

64. Ce choix porté sur votre personne est également la consécration de toute une carrière durant laquelle vous avez apporté à notre organisation une compétence remarquable. L'audience que vous y avez ainsi acquise est le meilleur gage de votre succès dans la haute mission qui vous a été confiée.

65. Pour sa part, ma délégation vous assure de sa totale coopération afin de vous en faciliter l'accomplissement.

66. Je tiens, en même temps, à exprimer à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, toute notre satisfaction et notre reconnaissance pour la maîtrise avec laquelle il a conduit les travaux de la précédente session.

67. C'est aussi avec beaucoup de plaisir que j'exprime au Secrétaire général tous mes remerciements et ma haute estime pour l'action inlassable et clairvoyante qu'il n'a cessé et ne cesse de déployer en vue de la concrétisation des résolutions de notre organisation, de la défense de ses idéaux et du respect de la Charte.

68. L'admission au sein de notre organisation de deux nouveaux Etats indépendants; Vanuatu et le Belize, que



nous accueillons chaleureusement, est un enrichissement précieux pour notre organisation qui consolide ainsi son caractère d'organisation universelle.

69. La session actuelle s'ouvre dans une atmosphère chargée d'inquiétude et de tensions. Les conflits régionaux ne cessent de s'élargir et leurs causes se développent de plus en plus. Les problèmes et différends internationaux s'imbriquent dans leur complexité et soumettent notre organisation à de dures épreuves.

70. L'ordre du jour de la session est fourni en problèmes chargés de menaces concrètes contre la stabilité et la paix internationales. Certains de ces problèmes sont dus à des violations flagrantes de la Charte et au mépris de la morale internationale. D'autres sont encore liés au colonialisme attardé ou à ses séquelles, à l'atteinte portée à la dignité humaine, aux droits de l'homme, à la poursuite de la politique d'*apartheid*. Enfin, les autres tensions qui menacent la paix et la stabilité internationales sont imputables à l'écart grandissant entre la prospérité des pays avancés et la paupérisation continue du plus grand nombre d'êtres humains, et aussi en raison de la course folle aux armements et de l'accumulation des armes.

71. Le Maroc, qui appartient à la famille arabe, n'a cessé d'attacher une grande importance aux problèmes du Moyen-Orient et d'accorder notamment à la question palestinienne une place toute particulière, du fait qu'elle est au cœur du problème du Moyen-Orient.

72. La question palestinienne constitue un exemple frappant de l'injustice politique sur le plan international, une illustration claire du mépris d'Israël à l'égard des principes et des idéaux de l'humanité et constitue un défi flagrant aux résolutions adoptées par la communauté internationale représentée par l'Organisation des Nations Unies.

73. Bien que notre organisation soit saisie de cette question depuis plus de 30 ans, force nous est de constater que le peuple palestinien continue à subir tout le poids de l'occupation de la part d'Israël, qui vise à s'approprier sa terre et ses biens, et poursuit une politique dont l'objectif est l'effacement de la personnalité et le changement des caractéristiques de la patrie palestinienne. Nous constatons également que l'occupant intensifie sans cesse sa politique d'agression non seulement contre le peuple et le territoire de Palestine mais aussi contre les Etats arabes voisins, défiant ainsi l'opinion publique internationale et les résolutions des Nations Unies.

74. Alors que la question palestinienne a connu sur la scène internationale une évolution radicale, illustrée par la reconnaissance par la grande majorité des Etats du monde des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant sur sa terre, et par une reconnaissance internationale toujours plus large de l'OLP comme le représentant légitime et unique du peuple palestinien, Israël s'opiniâtre dans sa politique d'agression et de peuplement colonial méthodique en Palestine. Ainsi, Israël poursuit une politique d'extermination du peuple palestinien et cherche à dénaturer l'histoire palestinienne, à détruire les institutions religieuses et culturelles du pays, à en modifier l'équilibre démographique et veut éliminer totalement l'identité palestinienne, sans aucune considération pour l'opinion publique internationale et les Nations Unies.

75. Le Maroc, qui considère la question palestinienne comme une des questions prioritaires, réaffirme son engagement d'accorder un appui constant au peuple palestinien combattant et aux autres Etats arabes dont certains territoires sont occupés depuis 1967. Il réaffirme, en outre, son engagement aux résolutions adoptées lors des conférences arabes au sommet, en particulier celles de la septième Conférence des chefs d'Etat arabes tenue à

Rabat en 1974, ainsi que les résolutions adoptées lors des conférences tenues par la suite à Bagdad, Tunis et Amman. Toute solution qui ne vise pas le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, et en premier lieu la Ville sainte de Jérusalem, et qui ne garantisse pas au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant en Palestine, demeure inacceptable. Nous considérons avec force que la paix au Moyen-Orient ne peut être basée que sur un solution globale et juste.

76. Si la question palestinienne est une question prioritaire, la cause de la Ville sainte de Jérusalem est pour nous une cause sacrée qui se situe au cœur même de la question palestinienne. Le Maroc, dont le souverain, Sa Majesté le roi Hassan II, préside le Comité d'Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique réaffirme, en son nom et au nom des Etats de la communauté islamique, la détermination totale à défendre le caractère arabo-islamique de Jérusalem, à restaurer la souveraineté arabe sur la Ville sainte afin qu'elle redevienne ce qu'elle a toujours été, un lieu de rencontre des croyants des trois religions révélées, un centre où la tolérance et la coexistence créatrice entre les différentes religions seront à nouveau rétablies.

77. L'indignation qu'a soulevée partout dans le monde la décision de la Knesset israélienne d'annexer la ville d'Al Qods et d'en faire la « capitale éternelle » de l'entité sioniste, et la condamnation sans équivoque de cette mesure par le Conseil de sécurité qui, par sa résolution 478 (1980), la considère comme n'ayant aucune validité et en réclame l'annulation, n'ont pourtant pas empêché Israël de poursuivre sa politique de judaïsation à outrance de la Ville sainte.

78. Bien au contraire, le défi par Israël des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité s'accroît. Actuellement, les autorités israéliennes entreprennent des fouilles aux alentours et au-dessous du sanctuaire de la mosquée Al-Aqsa et la Coupole sacrée du Rocher, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de l'UNESCO qui avaient exigé qu'Israël mette fin immédiatement à de telles entreprises.

79. Ces agissements criminels qui tendent, sans nul doute, à l'anéantissement du patrimoine islamique de la Ville sainte constituent un autre défi flagrant aux sentiments islamiques profonds et aux résolutions internationales. L'ensemble de notre communauté internationale, et tout particulièrement l'Organisation des Nations Unies, doivent prendre les mesures adéquates pour mettre un terme à cette violation continue et flagrante des résolutions et conventions internationales. La protection de Jérusalem est un devoir international et l'ensemble des Etats du monde doivent y contribuer sans hésitation.

80. La poursuite par Israël de ces fouilles constitue une menace potentielle à la paix et à la sécurité dans la région, car la communauté islamique, dont les potentialités et les énergies sont bien connues, ne restera pas longtemps les bras croisés devant un défi aussi flagrant aux symboles et aux institutions sacrés de sa foi.

81. La politique israélienne, fondée sur la violence et l'agression, ne se manifeste pas seulement contre le peuple palestinien dans la Palestine occupée, mais étend ses méfaits aux Etats arabes voisins. Au cours de ces derniers mois, Israël a intensifié son agression contre le sud du Liban où il détruisit villes et villages, expulsant les populations civiles, au mépris de l'opinion publique mondiale et des conventions internationales. Nous avons exprimé, à maintes reprises, notre appui total au pays frère du Liban et condamné fermement les agressions israéliennes répétées contre son territoire. Nous réitérons aujourd'hui notre solidarité avec le Gouvernement libanais, dans la

défense de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Liban.

82. Par ailleurs, l'agression non provoquée contre les installations nucléaires iraqiennes à Tamuz a constitué une nouvelle preuve de l'arrogance d'Israël, de son recours systématique à la politique de force, en violation des actes et conventions internationaux. La réprobation internationale exprimée à la suite de cette agression a été illustrée par l'adoption unanime de la résolution 487(1981) du Conseil de sécurité qui a condamné une nouvelle fois la politique d'agression israélienne contre les Etats arabes et réaffirmé le droit reconnu à l'Iraq d'utiliser l'énergie nucléaire au service du développement de son économie nationale. En renouvelant notre condamnation de cette agression, je voudrais souligner ses graves conséquences sur le système international établi pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, et sur la paix et la sécurité internationales. Nous exprimons l'espoir que l'examen de cette question par l'Assemblée générale aboutira à la condamnation sans réserve de l'agression israélienne et à la réaffirmation du bon droit de l'Iraq à l'accès aux technologies nécessaires à son développement.

83. Notre organisation a adopté de nombreuses résolutions concernant la question palestinienne et les agressions israéliennes continues contre la nation arabe. Elle doit prendre désormais les mesures nécessaires au respect de ces résolutions et à leur mise en œuvre. Notre organisation ne doit pas hésiter à recourir aux sanctions prévues par le Chapitre VII de la Charte.

84. En janvier de cette année s'est tenue à La Mecque-Taïf, la troisième Conférence islamique au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique. Au cours de cette conférence historique, la communauté islamique a exprimé, dans la déclaration de La Mecque, au nom de ses souverains et chefs d'Etat, sa détermination d'œuvrer pour instaurer une paix juste et la concorde entre les peuples, garantir les droits de l'homme, et décidé de poursuivre ses efforts en vue de l'avènement d'une ère nouvelle caractérisée par des rapports internationaux fondés sur des principes nobles et non sur l'usage de la force, à l'abri de toutes formes de répression, d'exploitation et de domination. A la même occasion, la communauté islamique a réaffirmé son engagement à combattre l'agression sioniste tant en Palestine que contre les autres territoires arabes occupés, enfin à mobiliser toutes ses énergies pour le triomphe du droit et sa restitution à ceux auxquels il a été confisqué.

85. La communauté arabe et la communauté islamique ont réaffirmé plusieurs fois, au cours de leurs conférences au sommet, leur volonté de réaliser une paix fondée sur la justice, alors qu'Israël a donné par ses agissements la preuve qu'il ne recherche nullement la paix mais plutôt l'expansion et l'acquisition de nouveaux territoires. Les événements ne cessent de démontrer aux yeux du monde que, contrairement à Israël, ce sont les Palestiniens, et les Arabes en général, qui aspirent à la sécurité.

86. L'initiative de Son Altesse Royale, le prince Fahd ibn Abdul Aziz, prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite, a mis de nouveau en évidence la volonté arabe et islamique de réaliser une paix basée sur la justice. En effet, le plan en huit points proposé par Son Altesse Royale le prince Fahd<sup>3</sup> prend en considération les données objectives dans la région et énonce des principes qui constituent une plate-forme réaliste en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ces principes tiennent compte, en premier lieu, du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant sur son territoire, conformément au droit et à la justice ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée

générale et du Conseil de sécurité. Le communiqué marocsaoudien publié au début de septembre, à l'issue de la rencontre entre Sa Majesté le roi Hassan II et Son Altesse Royale le prince Fahd, a confirmé l'appui total du Maroc à cette initiative saoudienne.

87. La tension artificielle que connaît le Nord-Ouest africain a été créée et entretenue depuis près de six années par des ambitions hégémoniques, utilisant l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et les atteintes à l'intégrité territoriale des Etats.

88. Le problème du Sahara dit occidental n'est rien d'autre, en réalité, que le résultat des tentatives d'attenter à l'intégrité territoriale du Maroc en vue de créer une entité artificielle dans sa partie méridionale, en violation du principe du respect de l'intégrité territoriale des Etats.

89. Le démembrement, au début de ce siècle, de l'Etat marocain par les puissances coloniales fut une illustration exemplaire des appétits colonialistes qu'a connus le continent africain, mais dont le Maroc fut une victime très particulière, en raison de son importance stratégique à la rencontre de deux continents, de deux mers et de plusieurs civilisations. Le Maroc a été ainsi dépecé progressivement par les puissances coloniales qui se sont taillées différentes sphères d'influence, sous la domination de différentes puissances étrangères.

90. Depuis le début de la colonisation, le Maroc a combattu sans relâche pour recouvrer son indépendance et parfaire son intégrité territoriale. Il a pu ainsi éliminer les protectorats français et espagnol en 1956, puis il poursuivit la lutte pour libérer ses autres territoires encore sous domination coloniale.

91. Plus tard, en 1958, nous avons récupéré la province de Tarfaya, après des négociations avec l'Espagne. Les autorités espagnoles ayant montré des réticences et atermoiements pour restituer les autres territoires marocains encore sous leur domination, le Maroc eut recours à l'ONU qui ordonna de nouvelles négociations avec l'Espagne. Celles-ci ont débouché sur la rétrocession au Maroc, en 1969, de la province d'Ifni qui était en pratique et en droit partie intégrante de ce que l'on appelle aujourd'hui le Sahara occidental.

92. Dans ses efforts pour libérer les parties de son territoire encore sous domination espagnole, le Maroc eut recours, en 1974, à la Cour internationale de Justice qui a réaffirmé, dans son avis consultatif du 16 octobre 1975<sup>4</sup>, l'existence permanente de liens juridiques entre l'Etat marocain et les provinces du Sahara occidental, ainsi que des liens d'allégeance et de *Béïa* (fidélité) des populations du Sahara aux rois du Maroc. A la suite de cette décision, la Marche verte fut organisée, ce qui permit au Maroc de recouvrer les provinces sahariennes dont le retour à la mère patrie fut accueilli à la satisfaction unanime des populations du Sahara. Ces derniers ont depuis lors exprimé à maintes reprises leur attachement à leur marocanité et leur détermination à s'y maintenir, suivant ainsi l'exemple donné à travers les siècles par leurs ancêtres.

93. Cet attachement à la patrie marocaine s'était manifesté auparavant, lorsque les tribus sahariennes s'étaient soulevées pour protester contre la déportation par le colonialisme de S.M. le roi Mohamed V, et de sa famille, exprimant ainsi de façon éclatante leur attachement au père de la nation marocaine.

94. Il s'est de nouveau illustré lorsque les habitants du Sahara se sont joints, en 1958, à l'armée de libération au Nord pour chasser hors du Sahara les forces armées coloniales. Il a fallu la collusion des puissances coloniales, lors de l'opération connue sous le nom « Ecouvillon », pour venir à bout de la résistance et rétablir la domination coloniale sur la partie saharienne du Maroc.

95. Lorsque le peuple marocain a entrepris sa marche unificatrice, la Marche verte, en 1975, les populations des provinces sahariennes ont entrepris de leur côté une marche populaire enthousiaste pour accueillir leurs frères du nord.

96. Puis ce fut le vote unanime de la « Jamaâ », conseil représentatif de toutes les tribus et populations du Sahara, le 26 février 1976, qui s'exprima en faveur du retour du Sahara à la mère patrie.

97. Pendant les cinq dernières années, les habitants des provinces sahariennes ont eu, à plusieurs reprises, l'occasion de réaffirmer leur identité marocaine à travers les élections législatives, provinciales et professionnelles.

98. La récupération par le Maroc de ses provinces sahariennes s'est donc effectuée sur la base de la légalité internationale et répondait aux aspirations des populations concernées.

99. Malgré l'évidence du droit du Maroc sur son Sahara et notre respect de la légalité internationale, les adversaires de notre intégrité territoriale eurent recours aux actes de violence et de destruction, soumettant notre pays à des actes d'agression commandés, organisés et financés à partir de l'extérieur en vue de créer une situation de tension artificielle dans cette région.

100. Néanmoins, le Maroc ne s'est jamais départi de la voie de la sagesse et de la raison, et fit preuve de sang-froid afin d'empêcher toute escalade qui pourrait conduire à une guerre ouverte, aux conséquences graves pour tout le Nord-Ouest africain.

101. L'OUA tenta, à plusieurs reprises, de rechercher une solution raisonnable qui mettrait fin à la tension dans notre région. Nous savons tous que l'OUA a failli payer cher le prix de la politique aveugle poursuivie par ceux qui persistaient à entretenir cette tension dangereuse dans le Nord-Ouest africain. Les manœuvres tendant à obliger l'OUA à prendre des positions contraires à sa charte et à ses principes ont failli la conduire à son éclatement. Le Maroc avait toujours considéré qu'il fallait laisser à l'Organisation africaine toute latitude pour résoudre ce conflit car elle était la plus qualifiée et la seule en mesure d'en apprécier les données et les implications. La contribution du Maroc à la recherche d'une solution à cette crise, dans le cadre de l'OUA, a toujours été constructive et constante. L'idée de former le comité des Sages africains dans le but de suivre les événements de cette crise et de parvenir à son règlement définitif était une initiative du Maroc, qui l'a présentée à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, lors de sa quinzième session ordinaire, tenue à Khartoum en juillet 1978. L'OUA a immédiatement approuvé cette initiative.

102. Après que les conditions nécessaires à la solution du problème eurent été réunies lors de la conférence de l'OUA à Freetown en 1980, S.M. le roi Hassan II s'est rendu en juin dernier à la Conférence de Nairobi pour annoncer l'initiative marocaine d'organiser un référendum contrôlé au Sahara, afin de donner aux populations de ce territoire une nouvelle occasion d'exprimer encore une fois, en toute liberté, leur choix pour ce qui touche leur attachement à leur marocanité.

103. Le Maroc, qui a pris cette initiative en étant pleinement convaincu de la légitimité de ses droits sur ses provinces récupérées, a accompli ce geste afin d'accéder au désir de plusieurs Etats amis, qui voient dans le référendum proposé la meilleure issue à la crise qui prévaut dans la région. S.M. Hassan II a déclaré, le 26 juin 1981, à Nairobi, ce qui suit :

« Aussi, parce que nous voulons de toute la force de notre volonté sauver notre communauté africaine de ce

qui peut la menacer d'éclatement et de déchirement, parce que nous voulons inlassablement conserver à l'OUA, face au monde entier, son image d'organisation cohérente, consciente et responsable, avons-nous décidé d'ériger une procédure de référendum contrôlé, dont les modalités feraient droit tout à la fois aux objectifs des dernières recommandations du Comité *ad hoc* — le Comité des Sages — et à la conviction qu'a le Maroc de ses droits légitimes...

« En décidant de recourir à la solution fournie par la pratique du référendum — très prisée en Afrique — et préconisée par ses sages, nous répondons d'abord au vœu et à la demande qui nous ont été exprimés par de nombreux chefs d'Etat amis, africains, arabes et européens. »

104. Nous estimons que l'ONU, en raison de son expérience et de son savoir-faire, pourrait contribuer au bon déroulement du référendum.

105. Le Comité de mise en œuvre sur le Sahara occidental, créé par l'OUA à Nairobi, a tenu, du 24 au 26 août 1981, une première réunion et a posé les jalons pour la mise en application de la décision relative au référendum. Nous avons annoncé notre disponibilité pour coopérer pleinement avec l'OUA et son comité de mise en œuvre, en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaires à la réalisation de ce référendum.

106. Dans une lettre adressée il y a quelques jours à M. Daniel Arap Moi, président de la République du Kenya et président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, le roi Hassan II, disait :

« Ainsi que nous en avons donné l'assurance au Comité, nous ne négligerons aucun effort pour faciliter, dans le cadre de la souveraineté marocaine, la tenue de la consultation prévue qui doit consacrer le retour à la paix dans la région du Sahara occidental.

« En particulier, les autorités marocaines apporteront toute l'aide nécessaire pour l'organisation impartiale du référendum visé aux paragraphes pertinents de la résolution. Nous donnerons à cet égard des instructions appropriées aux autorités civiles et militaires avec lesquelles devra collaborer l'administration intérimaire. »

107. Au vu de la résolution prise à Nairobi sur le Sahara occidental, la logique, la légalité et la sagesse voudraient que les Etats, qui avaient pris des positions préalables contraires à cette résolution en reconnaissant une entité inexistante, retirent cette reconnaissance, conformément à l'esprit de ladite résolution africaine.

108. A cet égard, le Maroc espère que l'ONU se joindra à cet effort pacifique de l'Afrique en faisant sienne la résolution africaine qui permettra, nous le souhaitons, le retour à la sécurité, à la paix et à la sérénité au Maghreb arabe, ce qui ouvrira la voie à une ère nouvelle basée sur la coopération, la fraternité et tournée vers le progrès.

109. Le continent africain demeure le théâtre d'antagonismes et de luttes d'influence politiques qui menacent sa stabilité et hypothèquent son développement économique et social. Cependant, notre continent africain demeure déterminé à s'opposer à toutes les tentatives d'hégémonie et de mainmise sur ses ressources et richesses et garde toujours un esprit ouvert à toute coopération fructueuse ainsi qu'à tout dialogue équitable, dans le respect de ses particularismes.

110. En Afrique australe, le peuple namibien poursuit un combat héroïque admirable pour se libérer de l'occupation coloniale sud-africaine. Les nombreuses actions entreprises par les Nations Unies afin de mener à l'indépendance de la Namibie ont été mises en échec par les attermoissements et les manœuvres du régime de Pretoria,

qui n'a montré aucun signe réel d'acceptation de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et qui a provoqué l'échec de la réunion de Genève.

111. Ma délégation salue la lutte du peuple frère namibien et l'assure de son soutien absolu dans son combat pour son indépendance totale et son intégrité territoriale, et elle demande aux Nations Unies de prendre sans délai toutes les mesures énergiques afin de permettre à ce peuple d'accéder à son indépendance et à sa souveraineté.

112. Les agressions non provoquées contre le territoire de l'Angola par les troupes de l'Afrique du Sud ont donné une dimension nouvelle à la lutte de libération namibienne. Ces agressions, que ma délégation condamne vigoureusement, portent atteinte à la sécurité et à la souveraineté d'un Etat Membre de notre organisation africaine et risquent, par leurs répercussions, d'enflammer encore plus une conjoncture déjà tendue dans cette partie de notre continent.

113. Au moment où le monde prend de plus en plus conscience de la nécessité du respect des droits et de la dignité de tous les êtres humains, sous toutes les latitudes, nous constatons que le régime raciste de Pretoria se complait dans sa politique d'*apartheid* et de répression collective contre le peuple d'Afrique du Sud.

114. Les appuis efficaces que ce régime continue d'obtenir lui permettent à coup sûr de continuer une politique qui porte atteinte à la dignité humaine et viole tous les principes de la morale internationale.

115. Nous ne cesserons jamais de réclamer de ceux qui continuent d'aider le régime sud-africain sur les plans économique et militaire l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies et l'arrêt immédiat d'une collusion avec le régime raciste de Pretoria.

116. En Asie occidentale, le peuple musulman d'Afghanistan affronte depuis bientôt deux ans une occupation militaire étrangère.

117. Le Maroc, qui veille à préserver les liens d'amitié et de coopération tissés avec l'Union soviétique et qui partage avec l'ensemble du monde musulman la responsabilité de la défense du patrimoine et des idéaux de l'Islam, se doit de réaffirmer son soutien au peuple afghan et de l'assurer de toute sa solidarité dans le cadre de la Conférence islamique et des autres institutions internationales, et en premier lieu de l'ONU, pour la recherche d'une solution qui garantisse à ce peuple le choix du régime auquel il aspire et lui garantisse aussi son identité de peuple islamique et son statut de pays non aligné.

118. Le monde islamique, comme l'ensemble de la communauté internationale, voit avec une profonde inquiétude la poursuite d'une guerre dévastatrice qui dure depuis plus d'un an entre deux Etats islamiques voisins, l'Iraq et l'Iran. Mon pays qui a donné tout son appui à la résolution de la Conférence islamique demandant un cessez-le-feu et l'ouverture d'un dialogue constructif entre les deux pays, exprime une fois de plus son espoir de voir restaurer la paix entre les deux Etats voisins, une paix fondée sur le respect des principes de la souveraineté des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des règles de bon voisinage, en garantissant en même temps les droits historiques de l'Iraq sur ses eaux et son territoire national.

119. En ce qui concerne le Kampuchea démocratique, le Maroc considère qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour la mise en œuvre de la Déclaration et de la résolution adoptées par la Conférence internationale sur le Kampuchea, réunie à New York en juillet 1981<sup>5</sup>.

120. En Méditerranée, le Maroc s'attache depuis de nombreuses années à concevoir et à arrêter avec tous les pays qui bordent cette mer les bases d'une coopération susceptible d'assurer à tous les riverains une sécurité et une

prospérité permanentes. Nous sommes aujourd'hui profondément préoccupés par les sombres perspectives de tension qui s'y dessinent.

121. De par sa situation géographique et la position stratégique qu'il y occupe, le Maroc est pleinement conscient des responsabilités particulières qui lui incombent dans la recherche concertée des conditions garantissant la sécurité de cette mer, spécialement dans le détroit de Gibraltar.

122. C'est pourquoi nous proclamons notre disponibilité à joindre nos efforts à tous ceux des pays riverains soucieux de faire de la Méditerranée une zone de paix et de sécurité.

123. A ce propos, nous nous réjouissons de la reprise prochaine des travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et attachons du prix à ce que nos préoccupations y soient exposées et, autant que possible, prises en considération, particulièrement pour ce qui concerne la Méditerranée, où nous sommes sérieusement concernés.

124. Le Maroc, qui se félicite des bons rapports qu'il entretient avec l'ensemble des pays de la rive nord, tient à souligner les liens particuliers qui existent avec l'un d'entre eux, en raison d'une sorte d'intimité historique séculaire. Les positions que le Maroc et l'Espagne occupent tant en Méditerranée que sur l'Atlantique appellent les deux pays à une coopération encore plus confiante et plus fructueuse. Mais nous devons avoir conscience, les uns et les autres, qu'une coopération de cette qualité, pour mieux se développer, doit être mise à l'abri de certaines vicissitudes qui remontent à un passé révolu. Je veux parler des enclaves de Ceuta et de Mellila et des îles environnantes, à propos desquelles le Maroc, mon pays, ne peut abandonner ses droits de souveraineté. Le Maroc demeure attaché à la recherche d'une concertation franche et d'un dialogue loyal, à ce propos, afin de faire disparaître les conséquences de phénomènes du passé que la communauté internationale rejette et que l'Espagne elle-même a constamment condamnés lorsqu'elle revendique, devant cette même Assemblée, le retour légitime de Gibraltar à la souveraineté nationale espagnole.

125. L'opinion publique internationale demande avec une vigueur accrue l'instauration de conditions qui permettent l'avènement de la détente dans les rapports internationaux, assurent la paix et garantissent la sécurité internationale. Nous constatons avec angoisse que les quelques résultats auxquels était parvenue la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, demeurent sans effet sur la course effrénée pour la mise au point de toutes les sortes d'armement.

126. La poursuite des essais nucléaires, outre qu'elle porte préjudice au régime de non-prolifération, révèle encore l'absence de volonté politique chez les principales puissances nucléaires de conclure un traité interdisant ces essais.

127. L'accumulation extraordinaire de moyens de guerre n'est certainement pas susceptible de préserver la paix. Il est regrettable que les grandes puissances soient engagées, depuis bientôt quatre décennies, dans une émulation où des efforts considérables ont été consacrés aux recherches en matière d'armement.

128. Au lieu de faire naître des sentiments de sécurité et d'espoir, le progrès scientifique et technologique n'engendre que l'inquiétude et l'angoisse.

129. Le Maroc, qui a toujours milité en faveur du désarmement, tant sur le plan régional que sur le plan international, formule l'espoir que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue l'année prochaine, se penchera avec détermination



sur ce problème et parviendra à la conclusion de conventions internationales, notamment dans le domaine des essais nucléaires et des armes chimiques.

130. Les rapports internationaux, qui en général sont marqués par l'incertitude et l'état de l'économie mondiale, ne cessent de s'aggraver.

131. Cette situation affecte directement et de façon particulièrement alarmante les pays en développement. L'accentuation, d'année en année, de leur endettement qui a atteint, en 1980, le seuil intolérable de 450 milliards de dollars, la persistance de leur dépendance alimentaire et la détérioration des termes de l'échange créent des phénomènes qui handicapent leur développement et menacent leur stabilité politique.

132. Des institutions économiques internationales et différentes conférences se sont penchées sur cette situation et ont reconnu la nécessité de passer en revue l'ordre économique mondial. Les solutions partielles et unilatérales ne constituent que des expédients et retardent l'application d'une thérapeutique aux effets plus avantageux. Face aux injustices économiques, les appels du tiers monde se heurtent à une absence totale de volonté politique de la part d'interlocuteurs qui refusent obstinément les solutions équitables. Bien plus, les pays les plus avancés renforcent leur politique protectionniste, réduisent leur aide extérieure et adoptent des mesures qui produisent des effets négatifs sur la croissance et l'emploi dans les pays en développement.

133. Les réticences manifestées par certains pays développés à l'égard des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement augmentent nos craintes, d'autant plus que la deuxième Décennie pour le développement fut un échec total.

134. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi en août 1981, a adopté, certes, un programme d'action<sup>6</sup>, mais celui-ci risque de rester au niveau des vœux pieux, faute d'engagements financiers précis. Plus récemment encore, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en septembre 1981, n'a pris que des mesures de sauvetage à terme et sans calendrier précis d'exécution.

135. Cette suite d'impasses dans les négociations partielles et sectorielles rend plus impérieuse encore la nécessité d'entamer les négociations globales réclamées par les pays du tiers monde. Ces négociations devraient déboucher sur une véritable coopération internationale et sur la mise en œuvre effective de la Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie. La Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui se tiendra en septembre prochain à Cancún, devrait être l'occasion d'un échange franc et, nous l'espérons, fructueux, de réflexions susceptibles de lever les hypothèques qui pèsent sur le démarrage des négociations globales entreprises sous l'égide des Nations Unies.

136. Bien que les mêmes motifs d'inquiétude soient toujours présents à chacune de nos sessions, il est réconfortant de constater que, chaque année, cette enceinte retentit de voix quasi unanimes dédiées à l'amitié et la coopération entre les peuples et à la paix du monde. Notre volonté sincère d'y contribuer de la meilleure manière et notre espérance en une ère de concorde et de prospérité qui bénéficie à l'humanité tout entière sont sans limite.

137. M. PAHR (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations sincères de mon pays à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Etant donné la tâche qui nous attend dans les mois à venir, nous sommes particu-

lièrement heureux de voir l'Assemblée générale guidée par un diplomate aussi expérimenté, dont le savoir-faire politique, l'habileté de négociateur et le talent de conciliateur sont si largement respectés.

138. Votre élection, à nos yeux, n'est pas seulement un hommage personnel à vous-même et à votre pays, auquel l'Autriche est unie par des liens traditionnels d'amitié, mais témoigne aussi de la reconnaissance, par la communauté internationale, du rôle du mouvement des pays non alignés. L'Autriche, pays de neutralité permanente, estime que le mouvement constitue un facteur très important de stabilité dans les relations internationales. A l'occasion de son vingtième anniversaire, je voudrais adresser au mouvement des pays non alignés les très cordiales félicitations du Gouvernement autrichien.

139. Je voudrais également faire part au Secrétaire général de la sincère reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts inlassables qu'il consacre à la paix du monde. Nous estimons que c'est précisément en cette époque de tensions accrues et de crise politique et économique mondiale que son expérience constitue un atout inestimable et irremplaçable pour la communauté des nations.

140. Avec l'admission de Vanuatu et du Belize, le nombre des Membres de notre organisation atteint maintenant le total impressionnant de 156. Nous félicitons très cordialement les délégations des nouveaux Etats Membres, en exprimant l'espoir de connaître avec eux une coopération étroite et fructueuse.

141. A la trente et unième session [27<sup>e</sup> séance], en m'adressant pour la première fois à l'Assemblée générale, j'avais eu l'honneur de présenter la position de l'Autriche à l'égard de la situation mondiale. Le climat politique était encore marqué, à l'époque, par le désir commun des Etats-Unis et de l'Union soviétique de poursuivre la politique de détente. Il y avait alors de bonnes raisons d'espérer que les principes adoptés à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, en 1975, seraient respectés dans la pratique et que tous les domaines des relations internationales en seraient pénétrés.

142. Depuis, les relations Est-Ouest se sont sérieusement détériorées. La méfiance réciproque à l'égard des plans et des intentions de l'autre partie pèse lourdement sur les relations des deux superpuissances, créant dans le monde entier un sentiment d'insécurité. Nous espérons toutefois que les entretiens entre le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Haig, ainsi que le début des négociations sur les forces nucléaires tactiques à la fin de cette année, permettront de reprendre un dialogue de fond entre les parties, reposant sur la pleine réalisation de leurs intérêts communs et de leur responsabilité commune quant à la paix et à la survie du monde.

143. Nous espérons également que la conférence qui fait suite à la Conférence d'Helsinki qui siège maintenant depuis plus d'un an, sera influencée positivement par le lancement de négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Jusqu'à présent, les négociations de Madrid se sont déroulées dans une atmosphère politique tendue. Il règne un pessimisme général quant à la possibilité de résoudre les problèmes en suspens concernant le document final de fond.

144. Je ne partage pas cette évaluation pessimiste. Ce qui a été réalisé, notamment dans les domaines de la coopération économique, des problèmes humanitaires et de l'information, présente tant d'importance qu'il ne faut pas le laisser perdre. En outre, le processus d'Helsinki, en tant que tel, est trop crucial pour l'Europe et pour le monde pour être mis en danger. Nous devons donc consacrer

crer toute notre énergie à la solution des problèmes qui subsistent. L'Autriche, en coopération avec les autres Etats neutres et les Etats non alignés d'Europe, fera tout son possible pour parvenir à des résultats valables et assurer la persistance de ce processus.

145. Si j'insiste tant sur les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, c'est en raison de notre conviction que les objectifs des Nations Unies ne peuvent être atteints que s'il existe le minimum de coopération et de confiance nécessaire parmi tous les Etats Membres et surtout entre les grandes puissances.

146. Une analyse objective de la situation politique mondiale renforce notre conviction qu'il n'existe rien qui puisse valablement remplacer une politique constructive et mondiale de détente, fondée sur un équilibre stable des forces. C'est la seule manière raisonnable de réaliser une coexistence sûre et une coopération fructueuse entre les Etats et les peuples. C'est la condition préalable à l'édification progressive d'un ordre mondial dans lequel les intérêts du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest se trouveront mis en équilibre et en harmonie.

147. Lorsque nous parlons de détente, nous pensons à un processus continu et dynamique, dans lequel la coopération et les conflits entre Etats dotés de systèmes politiques, économiques et sociaux différents s'entremêlent, et non à la fin de tous les conflits.

148. Le terme « détente » est trompeur dans la mesure où il fait naître des espoirs injustifiés. A l'avenir, il conviendrait peut-être de parler plutôt d'un « *modus vivendi* pour la coexistence et la coopération ». Mais quelles que soient les expressions que nous choisirons pour qualifier cette politique, elle n'est pas, pour nous, abstraite et lointaine. Pour nous, c'est une affaire concrète et tangible. Nous en ressentons les conséquences à notre porte même, à quelques kilomètres de notre capitale.

149. Nos rapports avec la Suisse, le Liechtenstein, la République fédérale d'Allemagne, la Hongrie et la Yougoslavie sont étroits et, pour l'essentiel, exempts de problèmes. Nos relations avec la Tchécoslovaquie, malheureusement, n'en sont pas encore au même point; elles sont assombries par un certain nombre de problèmes et d'événements. Cependant, notre longue frontière commune et nos liens humains et culturels exigent que nous recherchions des relations de bon voisinage au moyen d'entretiens pragmatiques. L'Autriche tient beaucoup à entretenir des relations d'amitié avec la Tchécoslovaquie. Nous croyons comprendre, à la suite des déclarations faites par les dirigeants tchécoslovaques et confirmées hier [19<sup>e</sup> séance] par le discours du Ministre des affaires étrangères, M. Chřtůpek, que la Tchécoslovaquie est guidée par le même intérêt. Sur la base de ce désir d'entente qui nous unit, il ne devrait pas être difficile de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes existants.

150. Dans nos rapports avec notre voisine l'Italie, pays auquel nous sommes unis par des relations de bon voisinage et d'amitié, le problème du sud du Tyrol présente une importance particulière. L'accord entre l'Autriche et l'Italie sur la nouvelle autonomie du sud du Tyrol a été réalisé il y a 12 ans déjà. Néanmoins, la mise en œuvre complète de l'accord se fait encore attendre. A la trente-cinquième session, j'ai parlé à l'Assemblée [20<sup>e</sup> séance] de l'impatience que ressentait la population du sud du Tyrol et de l'inquiétude croissante que ce retard inspire au Gouvernement autrichien. Je regrette de devoir dire aujourd'hui que la situation ne s'est pas améliorée depuis lors et qu'il n'y a pas eu de nouveaux progrès de fond.

151. Il convient de souligner tout particulièrement une question qui est au cœur même de la protection de tout groupe ethnique : je pense à l'usage de sa langue maternelle dans les tribunaux et dans les contacts avec les auto-

rités administratives; les deux tiers de la population du sud du Tyrol continuent de se voir refuser cette garantie. Cela veut dire que l'un des éléments les plus importants des accords conclus par l'Autriche et l'Italie n'est pas encore mis en œuvre.

152. M. Spadolini, lorsqu'il a assumé ses fonctions de premier ministre, a donné des assurances au Parlement italien quant à l'application de ces mesures le plus vite possible et en étroites consultations avec les représentants des groupes ethniques visés. Ces assurances et les efforts déployés jusqu'ici par le Premier Ministre italien nous permettent d'escompter que, dans l'intérêt de tous, des progrès appréciables seront faits dans un avenir proche. Cela signifierait notamment la suite du processus entrepris de concert en 1969 par les deux pays en consultation avec les habitants du sud du Tyrol. Sinon, des doutes graves se manifesteraient quant à la volonté et au désir de l'Italie de respecter ses engagements et d'agir selon les directives énoncées dans les résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale.

153. Je parle de notre politique de bon voisinage parce que nous estimons que les efforts destinés à favoriser la paix doivent commencer chez nous et dans notre voisinage immédiat. Cependant, ceci ne nous dispense pas du devoir de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans toutes les autres régions. Etant donné les réalités d'interdépendance d'aujourd'hui, des événements déstabilisants dans une partie quelconque du monde ont des répercussions immédiates partout sur le globe. Voilà pourquoi l'Autriche porte un très grand intérêt au règlement pacifique de tous les conflits et est prête à contribuer activement à leur solution.

154. La situation au Moyen-Orient reste une source importante de danger pour la paix mondiale et nous inquiète profondément. Le conflit arabo-israélien est parvenu à un point nouveau et dangereux. Les actes d'Israël dans le sud du Liban, le bombardement d'objectifs à Beyrouth et l'attaque contre le réacteur nucléaire iraquien près de Bagdad représentent de nouvelles violations du droit international. La politique des colonies de peuplement d'Israël et ses tentatives en vue de changer de manière unilatérale le statut de Jérusalem continuent à créer des obstacles graves à un arrangement pacifique. Il n'y a pas encore de solution en vue au problème clef du conflit du Moyen-Orient, la question de Palestine. Le fait qu'un accord de cessez-le-feu au Liban, avec la participation de l'OLP, a été possible et reste en vigueur confirme le bien-fondé des principes fondamentaux de notre politique du Moyen-Orient tels que le chancelier Kreisky [49<sup>e</sup> séance] et moi-même [9<sup>e</sup> séance] les avions présentés à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session. Aujourd'hui, nous sommes plus convaincus que jamais qu'un règlement pacifique au Moyen-Orient ne peut être réalisé que sur la base d'entretiens directs entre Israël et le peuple palestinien, représenté par l'OLP, avec la possibilité de déboucher ultérieurement sur des négociations plus larges sous les auspices des Nations Unies.

155. L'occupation illégale de l'Afghanistan continue à menacer la stabilité de la région et entrave sérieusement la politique de détente. En accord avec la position exprimée par l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Autriche préconise le retrait de toutes les troupes étrangères et une solution politique propre à garantir le droit du peuple afghan à l'autodétermination.

156. La situation explosive au Moyen-Orient et la place prédominante donnée à la question de l'Afghanistan dans l'opinion publique mondiale ne doivent pas nous faire oublier la tragédie du peuple kampuchéen, qui a subi des violations des droits de l'homme à une échelle inimaginable en plus de l'invasion militaire étrangère. Les senti-

ments de solidarité de l'Autriche à l'égard du Kampuchea sont très largement partagés : le grand nombre de participants de la Conférence internationale sur le Kampuchea l'a nettement démontré. Les recommandations de la Conférence<sup>5</sup> seront présentées à l'Assemblée générale pour qu'elle les entérine.

157. Je me bornerai à réaffirmer ici en ma qualité de président de la Conférence, ce que je considère comme son principe directeur : la Conférence n'est dirigée contre personne; elle constitue plutôt un effort pour contribuer au règlement politique du problème du Kampuchea. L'une de ses principales fonctions est d'amorcer un dialogue avec les parties non participantes. Qu'il me soit permis de profiter de l'occasion pour leur demander à toutes d'accepter l'invitation.

158. L'invasion militaire de l'Angola par l'Afrique du Sud, que nous condamnons comme étant une violation flagrante des principes des Nations Unies, a montré une fois de plus combien il était urgent d'apporter une solution au problème de la Namibie. La session d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie a, une fois encore, mis en relief la responsabilité que porte le Conseil de sécurité pour ce qui est de la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, que le Conseil a approuvé dans sa résolution 435 (1978). Nous comprenons, et nous partageons assurément, l'impatience des Etats africains, mais nous continuons d'espérer que les efforts du groupe de contact occidental donneront des résultats au plus tôt. Et ce sera un grand jour pour l'Organisation que celui où nous pourrions accueillir une Namibie indépendante comme nouvel Etat Membre.

159. Le conflit tragique entre l'Iran et l'Iraq persiste. Nous voudrions encourager le Secrétaire général et son représentant spécial, de même que les Etats islamiques et les Etats non alignés, à poursuivre leurs efforts en faveur d'un règlement équitable.

160. L'importance que présentent les négociations dans la solution des tensions et des crises a été nettement mise en relief à Chypre. Nous nous félicitons de ce que les entretiens intercommunautaires, grâce à la médiation du Secrétaire général et de son représentant spécial, aient repris et se poursuivent de manière régulière. Nous espérons que sur la base de propositions réalistes, des progrès pourront être faits dans la voie d'un règlement global.

161. L'Asie et l'Afrique ne sont pas seules à connaître des foyers de tension internationale. Les événements d'Amérique centrale causent aussi une inquiétude particulière. La justice sociale et le pluralisme politique sont les conditions nécessaires pour améliorer la situation dans cette partie du monde. Ces conditions ne seront réalisées qu'au moyen d'une coopération entre toutes les forces sociales et politiques du pays, dont l'opposition. Cela s'applique tout particulièrement à El Salvador. J'espère que, là aussi, l'un des principes les plus importants de la Charte des Nations Unies sera respecté : le droit de tout peuple à déterminer son propre avenir sans ingérence extérieure quelle qu'en soit l'origine.

162. Les principes qui s'appliquent à l'Amérique centrale s'appliquent également à l'Europe. Le respect total du principe de l'autodétermination et de la non-ingérence s'impose également d'urgence à l'égard de la situation en Pologne, pays dont le sort nous préoccupe particulièrement. Nous sommes certains que le grand peuple polonais, auquel l'Autriche est unie par de très solides liens historiques, a la capacité de résoudre ses problèmes lui-même grâce à ses propres efforts.

163. Ce rapide tour d'horizon des crises internationales les plus graves montre à quel point nous sommes loin des objectifs que notre organisation s'est donnés — paix, sécurité et justice. L'absence de résultats appréciables dans

trois domaines principaux — le désarmement, le développement et les droits de l'homme — est la raison principale pour laquelle ces buts n'ont pas été atteints.

164. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a légitimement exprimé sa profonde inquiétude devant l'escalade de la course aux armements [voir A/36/1, sect. V]. Il s'agit vraiment là de l'un des faits les plus inquiétants, puisque depuis les trois années qui nous séparent de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous n'avons pas fait de progrès de fond, encore que le monde entier reconnaisse toute l'urgence du problème.

165. Nous sommes enfermés ici dans un dilemme auquel nous n'avons pas encore trouvé de solution. Les gouvernements mêmes qui préconisent le désarmement et le contrôle des armes n'ont pas la moindre hésitation à suivre la ligne inverse dans leur comportement réel, lorsqu'ils estiment que leur sécurité l'exige. Chacun reconnaît qu'à long terme, le désarmement accroîtrait la sécurité. Mais pour le moment, chaque Etat s'efforce d'accroître sa sécurité par des moyens militaires.

166. Quoi qu'il en soit, il semble exister un appui général en faveur du désarmement en tant que processus de réduction progressive et équilibrée du niveau des armements. Dans ce contexte, la vérification de la force militaire réelle des Etats visés est d'importance décisive. Le problème consiste à savoir comment déterminer et définir la force militaire.

167. Je crois que l'incertitude touchant la force militaire réelle des Etats est l'une des raisons principales de la persistance de la course aux armements et de l'échec en matière de désarmement équilibré. Si nous parvenions à mettre au point des procédures objectives permettant d'évaluer et de vérifier le niveau réel des armements dans le monde, nous pourrions faire des progrès tangibles dans la voie d'une réduction équilibrée des armements. La pratique et les institutions internationales existantes fournissent des mécanismes suffisants pour établir et évaluer les faits pertinents. Je voudrais donc proposer que les Nations Unies étudient la possibilité de faire appel à ces mécanismes ou à des mécanismes analogues, afin de vérifier et d'évaluer l'état réel des armements, sur une base objective. Ma délégation souhaite entendre des réactions à cette proposition et se réserve la possibilité de présenter des propositions plus détaillées à la présente session de l'Assemblée générale.

168. L'Autriche est convaincue que les questions Nord-Sud sont un des éléments centraux de la politique mondiale d'aujourd'hui. Bien qu'à l'heure actuelle, le conflit Est-Ouest semble attirer sur lui toute l'attention publique du monde, il serait erroné de croire que le problème Nord-Sud est secondaire.

169. S'agissant des problèmes du développement, nous ne devons pas nous tourner vers le passé mais plutôt regarder vers l'avenir à l'égard duquel tous les Etats ont une responsabilité partagée.

170. Etant donné le peu de progrès de ces dernières années, nous comprenons très bien l'impatience et le sentiment de frustration des pays en développement. Il nous paraît donc urgent que l'accord sur les négociations globales se fasse à cette session même de l'Assemblée générale.

171. Encore que la réunion internationale sur la coopération et le développement, qui doit se tenir ce mois-ci à Cancún, ne soit pas officiellement liée aux négociations globales, nous espérons que cette rencontre exercera sur ces dernières un effet positif et fournira l'élan politique voulu.

172. La Réunion, dont la présidence sera assumée conjointement par le Président du Mexique, M. López Por-

tillo, et le Chancelier autrichien, M. Kreisky, n'est pas un lieu de négociations. Elle est destinée à permettre un échange de vues au niveau le plus élevé sur toute la gamme des questions Nord-Sud. Nous ne devons pas attendre de décisions de fond immédiates de ce sommet. L'idée est plutôt qu'il créera une atmosphère politique plus positive pour les relations Nord-Sud, établissant ainsi la volonté politique nécessaire pour entamer et pour suivre des négociations sur une politique générale de développement et de coopération.

173. L'Autriche a toujours pensé que les questions économiques mondiales ne pouvaient être examinées d'une manière substantielle et pratique qu'à condition de parler également des problèmes de l'énergie. Voilà pourquoi nous nous félicitons du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables<sup>6</sup>, y voyant là un premier pas important des Nations Unies permettant de traiter cette question dans le contexte général des relations Nord-Sud. Nous appuyons toutes les idées et toutes les initiatives visant à renforcer la coopération internationale en matière d'énergie. Nous sommes donc également favorables à la création d'un organisme chargé des questions relevant du domaine de l'énergie, affilié à la Banque mondiale.

174. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale pourra également contribuer sensiblement à la promotion des intérêts des pays les moins avancés. Nous appuyons le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>1</sup>.

175. Un rôle très important revient aux Nations Unies dans la recherche d'un monde où les droits de l'homme et la dignité humaine seront respectés. Sa Sainteté le pape Jean-Paul II a mis en relief cette question dans la déclaration fondamentale qu'il a faite à l'Assemblée à la trente-quatrième session [17<sup>e</sup> séance]. Il est de plus en plus reconnu que la paix et les droits de l'homme sont indivisibles. Lorsque les droits de l'homme ne sont pas garantis, la paix est menacée, et lorsque la paix n'est pas assurée, les droits de l'homme sont en danger.

176. Les violations des droits de l'homme dans diverses régions du monde, provoquées ou aggravées par des conflits politiques et militaires et des troubles, sont l'illustration évidente de cette corrélation. Les souffrances des hommes prennent souvent des proportions catastrophiques. Nous sommes tous sensibles aux mouvements tragiques et croissants de réfugiés, à la diffusion d'actes de violence et de terrorisme aveugles, aux violations arbitraires de la dignité des hommes, aux arrestations injustifiées, aux tortures, à la prise d'otages, aux réinstallations forcées et aux exécutions sommaires.

177. A ce propos, je voudrais soumettre à l'Assemblée générale une proposition qui a été examinée en détail et approuvée d'une manière générale à la quatrième Conférence. Armand Hammer, à Aix-en-Provence, en août dernier. Il s'agit de créer un corps international d'observateurs des tribunaux qui serait constitué dans le cadre du système des Nations Unies et dont la tâche consisterait à assister aux procès et à faire rapport sur les procédures judiciaires qui affecteraient les droits de l'homme. Ces observateurs ne devraient en aucune façon se substituer aux activités fructueuses des organisations non gouvernementales qui fonctionnent dans ces domaines, mais compléter ces activités dans les cas où elles ne sont pas acceptées. Nous serions heureux que les Etats Membres fassent connaître leurs vues sur cette proposition pour que nous puissions y donner suite à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, en tenant compte de ces réactions.

178. Parmi les nombreuses violations des droits de l'homme dont nous sommes les témoins, je voudrais en citer deux d'une manière plus particulière.

179. Nous assistons aujourd'hui à une remontée de la peine de mort, le plus inhumain des châtiments, qui est aussi trop souvent appliqué à l'encontre des principes fondamentaux des procédures pénales. Nous appuyons pleinement tous les efforts visant à abolir cette peine et nous félicitons la France de la décision qu'elle a prise récemment à cet égard.

180. De même, nous constatons une tendance croissante et alarmante à l'intolérance religieuse en de nombreuses parties du monde. Nous nous félicitons de toute mesure prise contre cette tendance inhumaine. Tous ceux qui se font les avocats de l'intolérance dressent des obstacles à la paix.

181. Je suis fermement convaincu que les problèmes d'aujourd'hui ne peuvent être résolus que par des changements pacifiques. Ce principe est inscrit dans la Charte des Nations Unies et se trouve à la base même de tous les efforts de paix des organisations mondiales. Nous tous, Etats, gouvernements, organisations internationales, êtres humains sur le plan individuel, devons accepter ce défi.

182. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais, dès le début de ma déclaration, vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Votre vaste expérience et votre contribution précieuse aux activités de notre organisation pendant de longues années seront très utiles aux travaux de cette session qui, nous l'espérons, réussira à servir la cause de la paix et de la coopération internationales et à affirmer les principes et objectifs des Nations Unies. Le fait que vous présidiez cette session est bien la preuve du rôle croissant joué par le pays frère de l'Iraq et par le groupe arabe dans son ensemble en contribuant à réaliser les objectifs de notre organisation et à accroître ses efforts dans l'intérêt du monde et de sa prospérité.

183. Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa précédente session avec compétence et dévouement. Je ne saurais non plus manquer de rendre hommage, au nom de la délégation du Bahreïn, aux efforts et aux activités du Secrétaire général qui a grandement contribué, au cours des 10 dernières années, à renforcer le rôle des Nations Unies dans l'accomplissement de leurs tâches et en les aidant à relever tous les graves défis auxquels elles ont été confrontées. Ces louables efforts méritent notre reconnaissance.

184. Je voudrais également saluer l'admission de Vanuatu et du Belize en qualité de Membres de l'Organisation. Nous espérons que peu de temps s'écoulera avant que nous puissions voir les mouvements de libération nationale, qui sont à l'heure actuelle parmi nous en qualité d'observateurs, occuper les sièges qui leur reviennent en tant que Membres, lorsque leurs peuples en lutte auront triomphé de l'impérialisme, de l'occupation et du racisme et conquis leurs droits légitimes à la liberté, à l'autodétermination et à l'indépendance, car le caractère inéluctable du triomphe de la volonté des peuples qui combattent pour réaliser leurs droits légitimes ne saurait faire aucun doute.

185. La trente-sixième session de l'Assemblée générale se réunit dans un monde où des problèmes internationaux épineux menacent la paix et la sécurité internationales qui se trouvent exposées à de graves crises qui risquent de faire



exploser la situation internationale qui règne dans les régions les plus névralgiques du monde. Les conditions économiques mondiales ne sont pas meilleures que la situation politique, bien qu'elles ne soient pas moins importantes que celle-ci.

186. En de telles circonstances, les Nations Unies doivent plus que jamais jouer pleinement leur rôle dans la solution des problèmes internationaux auxquels doit faire face l'humanité, de façon que les relations internationales puissent se maintenir et relever les graves défis auxquels notre monde doit faire face. C'est pourquoi nous estimons que l'Assemblée générale a le devoir d'examiner et d'étudier très attentivement les événements qui se produisent dans le monde d'aujourd'hui pour en apprécier les effets sur la vie de l'humanité et les répercussions sur l'avenir, afin de pouvoir en éviter les séquelles les plus dangereuses. Dans ce contexte, nous devons faire face à de nombreuses questions qui exigent des réponses satisfaisantes aux problèmes que connaît l'humanité, au premier plan desquels on trouve les problèmes suivants. Comment éliminer les foyers de tension et de conflit dans le monde, maintenir la détente, accroître la confiance entre les deux superpuissances et renforcer la paix et la sécurité internationales? Comment arrêter la course aux armements, notamment dans le domaine des armes de destruction massive, comment mettre un terme à toutes les sortes et formes d'hégémonie, de domination et d'assujettissement de la part des grandes puissances et réduire le fossé qui continue d'exister entre les riches et les pauvres dans le monde? Comment mettre fin à l'impérialisme sous tous ses formes, notamment à l'impérialisme raciste et colonialiste pratiqué par Israël et l'Afrique du Sud?

187. Voilà des questions qui, avec d'autres, méritent selon nous que la famille des Nations les étudie très attentivement en cette période troublée de l'histoire des relations internationales. Aucune solution efficace et satisfaisante ne peut être apportée à ces problèmes si ce n'est par le dialogue constructif et par le désir sincère de respecter les principes des Nations Unies et le droit des peuples à l'autodétermination.

188. Nous vivons dans des conditions internationales critiques marquées par le trouble et l'ambiguïté; il n'est donc pas exagéré de dire que nous vivons aussi dans un monde où règne la terreur découlant de la course aux armements et de l'affrontement entre les deux superpuissances. Les relations entre les deux superpuissances au cours de l'année passée ont été marquées par le recours à la politique de la guerre froide et de la rivalité dans le domaine des sphères d'influence dans le monde. La politique du recours à la force a pris à nouveau la première place dans la vie internationale moderne; c'est là un problème qui préoccupe le monde, et en particulier les pays non engagés envers l'une ou l'autre des superpuissances. Les deux superpuissances s'efforcent d'imposer leur politique d'hégémonie et d'attirer à elles, sur le plan politique et sur le plan économique, les pays en développement de façon à se servir d'eux comme instruments de leur politique de puissance. Il y a encore de nombreuses régions du monde, y compris l'Europe elle-même, que l'on considère comme pouvant faire l'objet d'un théâtre possible d'affrontement à grande échelle entre les deux superpuissances, si un changement radical de l'équilibre des forces intervient entre ces puissances. C'est pourquoi les événements survenus sur la scène internationale suscitent plutôt la méfiance et la peur que l'optimisme.

189. En diverses occasions, nous avons dit quelle était notre attitude concernant les voies et moyens d'établir des relations internationales saines, sur un pied d'égalité, entre les Etats, indépendamment de leur statut politique et économique, conformément aux principes et objectifs des

Nations Unies, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de renoncer à l'utilisation ou à la menace de l'utilisation de la force dans les relations internationales, de respecter la souveraineté des Etats, l'intégrité de leurs territoires, le caractère sacré de leurs frontières, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que l'égalité de droits entre tous. Partant de cette prémisse, je voudrais exposer mon point de vue sur les questions internationales urgentes du monde moderne et sur les événements qui se sont produits depuis la dernière session et qui nous semblent importants.

190. Nous considérons la mise en place du Conseil pour la coopération entre les Etats du golfe Arabique comme un événement important et positif sur le plan historique pour notre région et un grand pas en avant pour réaliser les aspirations des peuples de la région qui souhaitent renforcer leurs liens dans le présent et l'avenir. Dès le premier jour de la déclaration créant le Conseil de coopération du golfe, les six Etats membres du Conseil — le Royaume d'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, l'Oman, les Emirats arabes unis et Bahreïn — ont confirmé que ce conseil n'était pas un groupe dirigé contre qui que ce soit et qu'il avait été constitué conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et du mouvement des pays non alignés. Le Conseil de coopération du golfe représente un rassemblement politique, économique et social de six Etats membres en vue de relever les défis et de faire face aux menaces extérieures qui se posent à cette région et pour la garder à l'écart des sphères d'influence et de troubles internationaux.

191. Les dirigeants des six Etats membres du Conseil de coopération du golfe ont souligné dans leur communiqué final publié après la première conférence qui s'est tenue à Abu Dhabi le 26 mai de cette année que la sécurité et la stabilité du golfe sont la responsabilité des Etats qui en font partie, qu'ils sont en mesure de s'en acquitter et que personne n'a le droit de s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Le rejet par les dirigeants de cette région de toute intervention étrangère, quelles que soient sa source et sa nature, a réaffirmé la volonté de ces Etats de résister à toute tentative d'établir un rapport entre cette région et les conflits internationaux qui ne sont pas conformes aux principes du non-alignement et de la Charte. Le Conseil de coopération, qui reflète les espoirs et les aspirations des peuples de la région et qui met en évidence les liens historiques, sociaux et économiques existant entre eux, ne vise pas uniquement à faire face aux menaces et aux défis extérieurs mais aussi à instaurer l'autosuffisance entre ces Etats dans différents domaines de développement économique et social, à renforcer la paix et la stabilité de la région et à contribuer à la prospérité des peuples du golfe et du monde en général.

192. La question de Palestine et le différend au Moyen-Orient occupent une place de choix dans les événements internationaux de cette année. Nous n'avons pas besoin de revenir sur les détails de la question palestinienne ou sur ce qu'elle signifie pour les différents éléments qui la composent, mais par contre il faut souligner l'importance de la recherche d'une solution rapide, juste, durable et complète à ce problème, compte tenu de son influence décisive sur le maintien de la paix et de la stabilité internationale.

193. La question de Palestine a été et continue d'être au cœur du différend au Moyen-Orient. Il n'existera pas de stabilité dans cette région si on ne trouve pas de solution juste à cette question. Les événements du Moyen-Orient et leurs conséquences montrent que la région est entrée dans une phase extrêmement grave du conflit. Le Moyen-Orient semblait cette année sur le point d'exploser comme si l'on se trouvait sur un volcan. La perpétuation de cette situation au Moyen-Orient provoquera des troubles dans la région, avec toutes les complications que cela pourrait

entraîner et qui menaceraient la paix mondiale et mettraient en danger les relations internationales. La situation dangereuse au Moyen-Orient est due à l'occupation continue par l'entité sioniste de terres arabes et au refus obstiné d'Israël de respecter les résolutions des Nations Unies, au fait qu'il confisque des terres arabes, démolit des logements, construit des colonies de peuplement sur les terres occupées, expulse les habitants arabes et viole leurs droits de l'homme en les soumettant à toutes sortes de tortures et d'humiliations, en éliminant les monuments historiques arabes et en profanant les Lieux saints.

194. Le fait que les autorités d'occupation sionistes continuent de profaner les Lieux saints — je songe notamment à la continuation des excavations au-dessous du sanctuaire musulman de la mosquée Al-Aqsa montre bien les intentions mauvaises et agressives des sionistes envers les Lieux saints. C'est un défi aux sentiments de tous les Musulmans et une violation flagrante de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO qui ont déclaré que Jérusalem et ses vieilles murailles font partie du patrimoine de l'humanité. Nous lançons un appel à la communauté mondiale pour qu'elle reconnaisse la gravité des fouilles entreprises par les autorités sionistes d'occupation sous la Coupole sacrée du Rocher qui visent à détruire l'un des lieux les plus saints pour les Musulmans dans la ville sainte de Jérusalem. La communauté internationale devrait donc agir de façon efficace pour mettre fin aux agressions israéliennes contre les lieux saints dans les terres arabes occupées.

195. Parmi d'autres nouvelles preuves des intentions expansionnistes et agressives d'Israël dans la région, il y a la récente décision d'entreprendre la mise en œuvre d'un plan destiné à creuser un canal qui relierait la Méditerranée à la mer Morte, partirait de la bande de Gaza occupée et traverserait la rive occidentale occupée et la vallée du Jourdain. Nous voudrions attirer l'attention du monde sur la gravité de ce plan qui est destiné à apporter des modifications fondamentales de la géographie, de la démographie, de l'économie et de l'environnement, avec des conséquences extrêmement graves pour la région tout entière, notamment pour les droits inaliénables des Palestiniens et du Royaume hachémite de Jordanie. Nous demandons à tous les Etats et à tous les peuples de s'abstenir de fournir une aide ou un appui quelconques, financier ou technique, à la mise en œuvre de ce plan; si cet appel n'est pas entendu se sera un acte hostile contre les droits de la nation arabe.

196. La communauté internationale a eu recours à toutes les méthodes de condamnation, de dénonciation, de censure et de protestation contre l'agression israélienne continue contre le peuple palestinien et les Etats arabes voisins, mais elle n'a pas imposé de sanctions contre cette agression constante, ce qui a conduit Israël à la poursuivre et à l'élargir. Tant que la communauté internationale n'aura pas contraint Israël à la modération en lui imposant des sanctions économiques et politiques, il continuera son agression contre le peuple palestinien et les Etats arabes voisins.

197. Il n'est pas nécessaire de rappeler la position du Bahreïn sur cette question ou sur sa solution globale et juste. Nous avons expliqué à plusieurs reprises qu'une paix juste et durable dans la région doit être fondée sur la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, sur la reconnaissance de l'OLP en tant que seul et légitime représentant du peuple palestinien et sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et avant tout de la Ville sainte de Jérusalem.

198. Conformément à ces principes, le prince Fahd ibn Abdul Aziz, prince héritier du Royaume d'Arabie saou-

dite, pays frère, a proposé un plan en huit points pour une solution juste et complète de cette question<sup>3</sup>, qui a rapidement rencontré des réactions favorables dans le monde entier. Le plan très clair établi par le prince Fahd prouve notre profonde conviction que nos problèmes peuvent être réglés par des moyens pacifiques dans le cadre des Nations Unies et de la légalité internationale. Cependant, Israël reste silencieux et refuse de réagir à tout effort de paix. Une autre complication est due au fait que les Etats-Unis ont arnoncé — et les Etats-Unis sont considérés comme un des piliers de l'Organisation et l'un des chefs de l'Occident — qu'ils avaient l'intention de conclure un accord de coopération stratégique avec l'agresseur israélien qui occupe les terres d'autrui par la force des armes et rejette toutes les valeurs et tous les principes internationaux. Il est certain que cela compliquera davantage la question dans cette région névralgique du monde. C'est pourquoi nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les huit points et au Conseil de sécurité pour qu'il les adopte en tant que cadre d'une solution juste et globale de la question.

199. A cette fin, nous appuyons l'appel tendant à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle l'OLP participerait sur un pied d'égalité avec les autres parties, compte tenu notamment du fait que les événements au Moyen-Orient ont prouvé sans qu'on en puisse douter l'importance de la participation de l'OLP à tout processus pour établir une véritable paix dans la région.

200. Israël est responsable de la tension très grave qui existe au Liban, qui subit quotidiennement l'agression sioniste avec ses effets destructeurs. Tout en mettant l'accent sur notre souci de l'indépendance du Liban, de l'intégrité de son territoire et de son peuple et de sa souveraineté sur tous ses territoires, nous considérons qu'on ne pourra y parvenir si on ne met pas un terme à l'agression israélienne qui vise à détruire le Liban et à le mettre à feu. L'expérience nous apprend sans aucun doute depuis six ans que l'agression israélienne contre le Liban s'intensifie et augmente chaque fois que des efforts déployés pour restaurer la paix au Liban sont sur le point d'aboutir.

201. L'objectif des Arabes est de mettre fin aux dures épreuves dont le Liban est victime depuis les six dernières années; c'est un objectif d'humanité. Mais les tentatives arabes visant à le réaliser ont toujours été sapées par les desseins sionistes en vue de perpétuer les difficultés du Liban pour préserver leur domination et maintenir constamment la région en ébullition. Dans de telles circonstances, nous demandons à tous les Etats et au Conseil de sécurité d'exercer une pression sur Israël pour qu'il mette fin à son ingérence continue au Liban et à son agression contre ce pays.

202. Le raid mené par Israël contre le centre de recherche nucléaire iraquien destiné à des fins pacifiques, en juin dernier, est un précédent dangereux dans les relations internationales et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des pratiques internationales. Aucun Etat au monde n'a jamais perpétré un acte d'agression de ce genre; Israël essaie par-là de remplacer le droit international par la loi de la jungle.

203. En fait, l'agression barbare et délibérée commise par l'entité sioniste contre l'Iraq est une partie indivisible d'un plan destiné à affaiblir, à menacer et à déstabiliser les pays arabes. C'est une menace directe très grave pour le présent et l'avenir de la nation arabe, sur le plan politique, culturel, économique et social. En lançant ce raid contre le réacteur nucléaire iraquien, les Israéliens voulaient empêcher les Etats arabes de se doter de connaissances techniques perfectionnées. Israël, par cette agression, veut faire croire au monde que c'est la puissance suprême de

la région et qu'elle peut forcer les Etats arabes à se soumettre et à se rendre.

204. Le Bahreïn, qui a dénoncé et condamné vigoureusement cette agression délibérée, considérée par tous les Etats du monde, y compris les amis et partisans d'Israël, comme un acte de piraterie et d'intimidation contre l'Iraq, pays frère, tient à réaffirmer ici une fois de plus son appui total et sa solidarité envers le Gouvernement et le peuple iraqiens dans leur lutte contre l'agression sioniste.

205. Cette agression a menacé la sécurité et la paix de l'ensemble de la région et la communauté internationale devrait imposer à Israël les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Il n'y a aucun doute que l'appui militaire et matériel très important qu'Israël reçoit des Etats-Unis est la principale raison de la poursuite de l'agression sioniste contre les Etats arabes. L'entité sioniste, en fait, n'aurait pas eu le courage de se livrer à cette agression contre l'Iraq, pays frère, sans l'appui dont il bénéficie de la part de certains pays occidentaux, notamment les Etats-Unis.

206. L'absence de dissuasion internationale a encouragé Israël à maintenir son attitude arrogante et recourir à la force pour donner effet à ses ambitions et objectifs expansionnistes. Nous lançons un appel à tous les Etats, notamment à ceux qui appuient l'entité sioniste et qui lui fournissent une aide économique, politique et militaire, et en premier lieu aux Etats-Unis, pour qu'ils s'abstiennent de fournir une telle assistance à Israël de façon que celui-ci, à son tour, cesse sa politique d'agression au Moyen-Orient.

207. Plus d'un an s'est écoulé depuis que la guerre a éclaté dans le Golfe entre l'Iraq, pays frère, et l'Etat musulman voisin, l'Iran. C'est une question qui préoccupe notre région et le monde entier. Nous ne saurions masquer notre profonde anxiété et notre profond regret devant cette guerre menée entre deux pays musulmans, avec les pertes excessives en vies humaines et les destructions d'institutions et d'établissements économiques et architecturaux qu'elle entraîne dans les deux pays.

208. Depuis que cette guerre a éclaté, nous avons demandé à nos deux voisins musulmans de cesser les hostilités et d'entreprendre des négociations pacifiques afin de régler les problèmes qui sont à l'origine de la guerre, et de trouver une solution juste et définitive au différend douloureux qui les sépare. Nous lançons une fois de plus un appel sincère à l'Iraq et à l'Iran pour qu'ils mettent fin aux combats et résolvent ce différend par des moyens pacifiques et répondent aux offres sincères de bons offices des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique et du mouvement non aligné de façon à trouver une solution juste et pacifique à ce différend. La réaction de l'Iraq à ces initiatives a été encourageante et positive. Nous espérons sincèrement que la paix régnera à nouveau très bientôt entre ces deux pays voisins.

209. Le peuple afghan continue de rejeter et de résister à l'occupation soviétique de son pays, qui remonte à près de deux ans. Les Nations Unies et d'autres instances internationales ont demandé aux forces armées de se retirer de l'Afghanistan. Malheureusement, l'Union soviétique n'a pas répondu aux appels de la communauté internationale.

210. Dans ce contexte, je souhaite une fois de plus réaffirmer que la solution du problème afghan sous-entend le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et la reconnaissance du droit du peuple afghan à se doter du système de gouvernement de son choix, en toute liberté et sans ingérence extérieure, à maintenir l'Afghanistan en tant que pays indépendant non aligné et à créer les conditions favorables nécessaires au retour des réfugiés afghans dans leur patrie dans la dignité et la sécurité.

211. La situation en Afrique australe, et notamment en Namibie, devient de plus en plus grave et complexe. Les espoirs que l'on avait placés, en ce qui concerne l'avenir de la Namibie, dans la réunion de Genève qui s'est tenue au début de cette année, ont été déçus parce que les autorités sud-africaines s'obstinent à résister aux efforts des Nations Unies pour obtenir l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous tenons à confirmer l'appui du Bahreïn à la résolution adoptée à la huitième session extraordinaire d'urgence par l'Assemblée générale en vue d'accélérer l'élan vers la libération de la Namibie sous la direction de la SWAPO, qui est le seul représentant légitime et authentique du peuple namibien. Je voudrais aussi manifester notre appui à la lutte légitime menée par la majorité persécutée de l'Afrique du Sud contre l'*apartheid* que pratique le régime minoritaire raciste de Pretoria. Nous appuyons également l'appel international en vue d'imposer des sanctions obligatoires contre ce régime raciste pour l'obliger à respecter les résolutions des Nations Unies, et nous condamnons vigoureusement la coopération et l'alliance existantes entre les deux régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël.

212. Nous aimerions, à propos des récents événements qui se sont produits sur le continent africain, nous féliciter, au nom du Bahreïn, de la décision prise par l'OUA concernant le Sahara occidental. Nous espérons que la proposition de référendum faite par le Maroc, pays frère, à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à Nairobi, en juin dernier pour résoudre ce problème permettra d'établir un climat propice à la cessation de ce différend douloureux.

213. Les conditions et la situation économique dans le monde sont tout aussi graves que la situation politique dont je viens de parler. La situation économique mondiale se détériore constamment et n'a fait que de faibles progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité, la justice et l'interdépendance. Il semble, d'après leur attitude, que les pays industrialisés n'ont pas tenu compte des conclusions de la Commission Willy Brandt<sup>7</sup>, qui mettait l'accent sur le destin commun de l'humanité dans son ensemble. Il existe encore de nombreuses régions du monde menacées de famine et de sécheresse, où des millions de personnes meurent de faim. Cela fait du début des années 80 et de la fin du vingtième siècle une sombre époque de l'humanité. A moins que les pays industrialisés avancés n'augmentent l'aide qu'ils fournissent au tiers monde et ne les écoutent avec plus d'attention, aucun progrès tangible ne pourra se faire dans l'instauration du nouvel ordre économique international, étant donné que l'économie mondiale se heurte à l'inflation, à l'instabilité des prix et à la dévaluation des monnaies des pays industrialisés, ce qui a des effets néfastes graves sur les économies des pays en développement.

214. L'échec de la onzième session extraordinaire, consacrée aux négociations globales sur le nouvel ordre économique international, ne devrait pas entraver les efforts déployés pour la conduite de ces négociations. Nous espérons que la réunion économique qui se tiendra ce mois-ci à Cancún aura des résultats positifs qui permettront d'aboutir à un accord entre les pays industrialisés avancés et les pays en développement sur les problèmes économiques actuels.

215. Parmi les initiatives encourageantes en faveur du développement et de l'aide humanitaire, on peut compter le programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, élaboré à Bahreïn, qui a pour but d'aider les pays en développement par le biais du financement de projets humanitaires et de développement qui doivent être menés à bien par l'Organisation des

Nations Unies. Ce programme a pu être mis sur pied grâce à l'attribution, au FISE, d'un crédit de 40 millions de dollars. Ceci prouve que les initiateurs du programme, c'est-à-dire les Etats arabes du Golfe, sont convaincus de la nécessité de fournir aux pays en développement une aide financière et d'appuyer les organismes de développement des Nations Unies.

216. La dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue cette année, n'a pu parvenir à un accord général et complet sur le droit de la mer. Elle a cependant réussi à résoudre certaines des questions les plus ardues, ce qui nous laisse espérer que la prochaine session de la Conférence sera à même d'obtenir l'accord souhaité.

217. Bahreïn, Etat épris de paix, aimerait pouvoir vivre dans un monde où régneraient la paix, la liberté et la dignité. Nous espérons que la présente session contribuera à renforcer le rôle des Nations Unies qui consiste à trouver des solutions propres à assurer la paix, la liberté et la justice dans le monde. Cela ne pourra se réaliser que si tous les Etats Membres sont prêts à déployer des efforts concertés et sincères pour mettre fin aux injustices, au sous-développement et à la domination. Nous savons bien que cela ne peut se faire du jour au lendemain et qu'il nous faut, ensemble, déployer tous nos efforts pour permettre à la famille des nations, dans le cadre des Nations Unies, d'établir une communauté internationale où règnent la justice, la paix et la prospérité.

218. Dans ce contexte, je tiens à déclarer que l'Etat de Bahreïn est prêt à œuvrer de concert avec d'autres Etats épris de paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, à la réalisation de ces nobles buts et objectifs.

*La séance est levée à 13 h 25.*

---

NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
2. Voir A/S-11/14, annexe I.
3. Présenté au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service, le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service, *Daily Report*, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. V, n° 153, p. C.3.
4. *Sahara occidental, avis consultatif*, C.I.J. Recueil 1975, p. 12.
5. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexes I et II.
6. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.
7. *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.